

**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES
DE LA RÉGION RÉUNION**

- *le bilan d'activités pour l'exercice 2015 ;*
- *le compte administratif pour l'exercice 2015 ;*
- *le compte de gestion pour l'exercice 2015 ;*
- *le bilan 2015 de la gestion pluriannuelle AP-AE / CP ;*
- *le budget région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;*
- *le budget 2016 – Projet de budget supplémentaire – Décision modificative n° 1 ;*
- *l'octroi de mer : réforme du dispositif de taxation et d'exonération ;*
- *situation en matière de développement durable pour 2015 ;*
- *rapport d'activité 2015 égalité Hommes / Femmes.*

Adopté en Assemblée plénière du 21 juin 2016

***AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT***

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte des rapports suivants sur :

- le compte de gestion pour l'exercice 2015 ;
- le bilan 2015 de la gestion pluriannuelle AP-AE / CP ;
- le budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- le budget 2016 – Projet de budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 au budget 2016 ;
- l'octroi de mer : réforme du dispositif de taxation et d'exonération ;
- situation en matière de développement durable pour 2015 ;
- rapport d'activité 2015 égalité Hommes / Femmes.

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement formule les avis ci-après sur :

- le bilan d'activité pour l'exercice 2015 ;
- le compte administratif pour l'exercice 2015.

Avis sur le compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2015

À la lecture du compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2015, le CCEE prend note :

- du taux de réalisation des prévisions budgétaires qui est de l'ordre de 93,2 % et en augmentation globalement de 14 % par rapport à l'exercice 2014 ;
- des dépenses, dont les mandatements s'élèvent à 1 milliard 231,6 millions d'euros et l'augmentation est de 30,3 % par rapport à l'exercice précédent ;
- des recettes qui progressent de 26,5 % par rapport à 2014 pour atteindre 1 milliard 232 millions d'euros en 2015.

À partir de ces résultats globaux, le Conseil observe également :

- une faible progression globale des recettes de fonctionnement (+ 0,3 %) dans un contexte de stabilisation des taux fiscaux régionaux ;
- une évolution marginale des dépenses réelles de fonctionnement (+ 0,2 %) en 2015 par rapport à celles de 2014 et ce malgré les différents transferts de compétences ;
- un niveau d'épargne brute élevé (164,8 millions d'euros), et en légère progression (+ 0,6 %) pour le financement des dépenses d'investissement ;
- un niveau de dépenses d'investissement qui représentent 60 % des dépenses totales et qui contribuent à soutenir la commande publique et l'emploi local ;
- une progression globale des recettes d'investissement (+ 55 %) en raison de la croissance du FCTVA et des emprunts.

Le CCEE prend acte enfin du résultat positif de 728 000 euros qui traduit la volonté pour le Conseil régional, d'utiliser de manière efficace ses ressources disponibles par rapport aux dépenses réalisées.

Ces résultats font a priori apparaître, pour la collectivité, une situation financière saine, certes mais qui nécessite une surveillance particulière afin d'être toujours consolidée.

En effet, considérant les orientations politiques ambitieuses prises par la nouvelle gouvernance de la collectivité au niveau de son projet de mandature et leur déclinaison ensuite dans son budget primitif pour 2016, le CCEE recommande au Conseil régional de la prudence et de la maîtrise pour la meilleure réussite de ses politiques affichées dans de nombreux secteurs.

AVIS DE LA COMMISSION 1 « VIVRE ENSEMBLE »
Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique

En préambule, la commission 1 « Vivre ensemble » constate que ce projet de bilan d'activités et compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2015 fait également état d'un bilan de mandature. Aussi, à travers cet avis, la commission a tenu non seulement à faire des remarques sur l'exercice 2015 mais aussi à être force de propositions auprès de la nouvelle gouvernance de la collectivité.

Globalement, la commission a noté la forte implication de la Région Réunion dans le secteur culturel en 2015, avec une politique qui répond majoritairement aux besoins exprimés par les artistes depuis plusieurs années, dans un contexte où le poids des « industries culturelles et créatives à La Réunion »¹ dans le développement économique prend de plus en plus d'ampleur.

Sur la forme, la commission remarque l'effort réalisé par la collectivité pour séparer les secteurs « Culture » et « Sport ». Toutefois, elle regrette une présentation succincte du bilan d'activités dans le domaine de la culture qui ne met pas suffisamment en exergue les interventions et les budgets alloués par le Conseil régional en matière d'aide à la création et de mobilité des acteurs culturels. La commission aurait souhaité avoir plus de détails sur les différents champs d'interventions relatifs au secteur culture.

I - Schémas régionaux des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant

1.1 Démocratisation culturelle / le dispositif pass-culture (Axe 1)

La commission tient à souligner l'initiative prise par le Conseil régional pour rendre la culture plus accessible aux Réunionnais. Toutefois, elle s'interroge sur les points suivants :

- quels sont les critères d'attribution du pass-culture ?
- quelle est la contre partie que doivent engager les bénéficiaires du pass-culture ?
- quel budget la collectivité a-t-elle alloué à ce dispositif ?
- quel est le bilan de la Région à l'issue de cette première année de mise en œuvre du pass-culture ?

Au vu des informations communiquées par la collectivité régionale à travers son bilan d'activités 2015, les membres de la commission se questionnent sur :

- la pertinence du pass-culture ;
- l'attribution d'une enveloppe budgétaire pour ce dispositif, qui elle l'espère, n'a pas de répercussions sur le budget attribué à la « création ».

Le constat relevé par les acteurs du terrain montre que les jeunes peuvent être réticents à se rendre dans des lieux culturels, non pas par manque de moyens financiers, mais par une éducation culturelle et artistique déficitaire.

Il en ressort que la commission 1 « Vivre ensemble » suggère deux propositions :

1. le développement d'une médiation culturelle dans les salles de spectacles, pour établir ou développer la relation entre les publics et les spectacles diffusés ;
2. la révision du dispositif, de sorte que le public participe même très modestement. Le travail des artistes serait ainsi reconnu.

1 Étude de connaissance et de développement des industries culturelles et créatives à La Réunion, Axa, avril 2015.

1.2 La création (Axe 3)

Dans ce domaine, la commission regrette le manque d'incitation à la création en raison du faible budget alloué par le Conseil régional. Aussi, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont :

- le soutien à la création contemporaine pour une offre de qualité ;
- la clarification de la politique régionale, notamment vis-à-vis des aides dédiées à l'écriture ;
- l'aide à l'écriture dramaturgique locale actuellement en déclin ;
- l'émergence et l'accompagnement de nouveaux écrivains en langue réunionnaise ;
- le soutien aux écrivains déjà présents sur le marché afin qu'ils poursuivent leur activité.

En outre, la commission regrette de ne pas avoir eu connaissance de *l'évaluation des aides régionales de soutien à la création des compagnies théâtres et de danses de 2010-2015*. Elle demande à être destinataire de ce rapport afin de prendre connaissance de ces conclusions.

1.3 Les ressources (Axe 4)

À la lecture du 4^e axe des actions prioritaires de la Région, la commission encourage la poursuite du programme de réhabilitation des équipements existants. Toutefois, celle-ci n'est intéressante que si elle correspond à un programme d'activités pertinent (projet de salles) avec des moyens et des compétences humaines indispensables à la bonne tenue des spectacles diffusés.

À ce jour, pour certaines salles, la réhabilitation ne semble pas être la solution suffisante permettant la programmation et la diffusion de spectacles dans de bonnes conditions attirant le public en nombre.

II - L'aide aux entreprises culturelles

Dans son avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015, la commission a tenu « à s'assurer que la notion d'entreprise culturelle s'entend bien à la finalité de la structure, indépendamment de la forme juridique qu'elle revêt ». Ainsi, il a également été question de « l'accompagnement de ces structures qui se doit d'être établi sur la base de contrats d'objectifs et de moyens clairement définis et évalués par des indicateurs précis ».

À la lecture du bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2015, la commission note l'attribution d'aides régionales aux entreprises privées, et de fait, se questionne sur les retombées économiques de cette contribution. Elle aurait donc souhaité connaître les indicateurs utilisés par la collectivité pour cette évaluation.

III - L'expression artistique et l'identité réunionnaise

3.1 Cultures régionales

La commission prend acte que le Conseil régional confirme son engagement en matière des cultures régionales. Toutefois, elle note qu'il n'est pas fait mention d'un soutien à la langue créole de La Réunion.

S'agissant du soutien apporté par la collectivité au festival Kréol des Seychelles, la commission estime qu'il trouverait tout son sens si la Région affirmait parallèlement sa volonté d'accompagner le développement de notre langue réunionnaise.

3.2 Schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise

En ce qui concerne la politique régionale du livre, la commission encourage la collectivité à renouveler l'action « Un livre, un transat » et à l'élargir à d'autres sites, surtout en période de vacances scolaires, notamment celles de janvier.

De plus, la commission note la pérennisation de l'atelier d'écriture Udir-Gallimard, dont la reconduction a permis aux stagiaires de découvrir l'évolution de leur écriture, mais également à deux éditeurs de l'hexagone de repérer des œuvres de Réunionnais, qui seront publiées.

Enfin, elle fait remarquer que, jusqu'à lors, la présence d'écrivains réunionnais se limitait à deux ou trois au salon du livre de Paris, contrainte imposée par le partage du stand du ministère des Outre-mer entre ses départements et territoires.

La création d'un stand région Réunion, en 2015, sur les salons du livre dans l'hexagone participe pleinement à la valorisation de la littérature réunionnaise. La commission encourage donc la Région à pérenniser ce principe.

3.3 Arts plastiques

La commission salue le soutien apporté par la collectivité au Frac-Réunion et, pour la formation, à l'École supérieure d'art. Par ailleurs, elle note le très faible montant des aides accordées aux associations du secteur qui sont pourtant des moteurs essentiels du développement des arts plastiques à La Réunion. Réparties sur l'ensemble du territoire elles permettent à de nombreux artistes, particulièrement aux diplômés de l'École supérieure d'art, de créer et d'exposer. Elles accompagnent ces artistes dans leurs démarches de professionnalisation (déclarations sociales, fiscales, choix d'un statut), effectuant en cela une mission d'intérêt général.

La commission, consciente des besoins de ce secteur et du dynamisme de ses acteurs (artistes, associations, etc.), a réalisé entre 2012 et 2016 un « état des lieux »² du secteur qui identifie les différents freins auxquels ils sont confrontés et proposent une série de « mesures » en conséquence.

Dans la continuité de cette étude, la commission préconise la mise en place d'un SODAVI³ qui s'attachera particulièrement à valoriser les aspects relevant de la gouvernance des politiques publiques, de l'équité territoriale et du renforcement de la place et des moyens dévolus aux artistes.

IV - Secteur numérique

En matière de numérique, ce bilan d'activités dénote, dans la droite ligne de son exposé, tant au niveau des orientations budgétaires que du budget primitif 2015, d'une poursuite de la politique de l'accessibilité au numérique pour tous, constituant l'un des axes de la politique régionale.

2 « Les arts plastiques à La Réunion (Éléments de connaissance et d'informations) », avril – mai 2016.

3 Schéma d'orientation et de développement des arts visuels.

« Le SODAVI entend définir une approche globale des créateurs des arts visuels en prenant en compte la structuration des filières et l'articulation des étapes de la vie de l'artiste (formation initiale/vie professionnelle/formation continue), les aspects économiques et réglementaires de la vie de l'artiste (droits d'auteurs, cotisations chômage, retraite...) et les aspects pratiques de la vie de l'artiste avec notamment les ateliers logements qui juxtaposent lieu de travail et lieu de vie dans un même espace. Ces schémas concerneront aussi les créateurs des métiers d'art, la mode, et le design. Ce chantier prioritaire devra prendre en compte les arbitrages à venir en matière de redécoupage des régions. » (Source : page 19 du « Projet de service 2015-2020 - Direction générale de la création artistique » – 13 avril 2015.

En ce qui concerne la **dynamique mise en œuvre pour le tourisme**, le développement de la plate-forme de tourisme numérique, aujourd'hui au niveau de maturité, confirme la finalité qui lui était dévolue : doter les partenaires d'outils de communication modernes et performants, d'une part en matière d'informations touristiques, avec une exhaustivité et une réactualisation qui tendent à être optimales, d'autre part en matière d'outils de vente, pour optimiser l'activité économique liée au tourisme.

Le présent rapport répond d'ailleurs à une suggestion contenue dans l'avis du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement relatif aux comptes administratifs 2015 sur «... une participation financière éventuelle de (la) part » des opérateurs privés au coût de la plate-forme, en précisant que la finalité de la plate-forme est d'être une « solution technique, transparente, (qui) apporte uniquement des outils pour faciliter la vente des prestations, sans modifier les circuits commerciaux existants »⁴, réinscrivant bien ainsi le financement apporté par la collectivité régionale à cet outil dans sa mission de service public relative au développement économique de l'île, de chef de file du secteur.

La notion d'égalité des chances, la commission le soulignait l'an dernier « intervient dans un paysage technologique et concurrentiel en constante mutation, de nature à remettre en cause ou infléchir des orientations préalablement établies ». Le constat est particulièrement vrai sur cet exercice 2015 qui a conduit la Région Réunion à modifier l'orientation qu'elle s'était définie en matière de **très haut débit**. La Commission consultative régionale pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT), qui s'est tenue le 9 avril 2015, voyait ainsi les opérateurs privés annoncer leur intention de déployer 250 000 prises sur le territoire pour lequel la Région au travers de son SDTAN⁵, avait prévu l'intervention de la collectivité publique. La révision de ce schéma a donc été l'activité essentielle de cette année 2015. La commission salue la prudence de la Région Réunion quant aux éventuels « effets d'annonce » des opérateurs, en prévoyant un delta de 100 000 prises entre ce qui relève de sa compétence (20 000 prises à installer) et ce qu'elle pourrait être amenée à déployer pour pallier une défaillance éventuelle du secteur privé.

Sans prétendre à une stricte analyse d'affectation financière ligne à ligne, la commission, réitérant le constat du retard en matière de numérique de notre département (que ce soit en termes de débit ou de technologie, la 4G n'en est qu'à un stade expérimental) suggère – même dans le contexte financier contraint qui est le nôtre – qu'une partie de la programmation financière affectée à cet objectif soit reportée dans le champ de la réduction des retards évoqués plus haut.

La baisse des coûts relatifs au **réseau Gazelle** qui dessert bâtiments publics et entreprises est un élément qui procède pour les entreprises d'une diminution de coûts favorisant la compétitivité.

La poursuite du plan Wifi public – avec toujours la réserve relative à la non interférence de la collectivité sur le champ concurrentiel – s'avère nécessaire dans un champ où la dématérialisation d'un certain nombre de services publics de base (exemple du Pôle emploi) est une réalité incontournable. La mise en perspective de cet aspect et du Wifi public s'explique par une autre révolution actuellement en cours, le passage de l'usage de l'ordinateur à celui du terminal connecté. Une grande partie des usagers du numérique, notamment les plus jeunes, a aujourd'hui comme outil essentiel la tablette ou le smartphone, cela suppose donc des points de connectivité qui ne se limitent pas aux champs domestiques et ne contraignent pas forcément à disposer d'un abonnement à Internet.

4 Page 187.

5 Schéma directeur territorial pour l'aménagement numérique.

Quand bien même la commission ne peut que se réjouir de la **multiplication** par six **des débits pour la communauté éducative de l'Île**, au travers de RENATER, la comparaison portée par la collectivité elle-même dans son rapport avec l'académie de Besançon – dix fois plus rapide que La Réunion – ne peut qu'interpeller.

Le soutien des projets d'e-Administration et OpenData des administrations est inscrit dans les orientations stratégiques de la collectivité. Il est regrettable que l'accompagnement prévu par celle-ci pour des projets de cet ordre en 2015 n'ait pas trouvé preneur. Cet effort doit être perpétué car l'OpenData est susceptible de générer une véritable valeur ajoutée, d'offrir à des opérateurs de véritables débouchés professionnels et de générer de la valeur économique.

La politique générale de modernisation des services de la collectivité, notamment au travers de l'aménagement du bâtiment annexe dote la collectivité d'un outil performant. La commission rappelle néanmoins une préconisation déjà présente dans son avis de l'année dernière la nécessité de l'accompagnement des individus – et donc ici des agents – dans les usages, condition sine qua none pour l'obtention d'un retour sur investissement.

Cet accompagnement aux usages vaut aussi pour l'ensemble de la société réunionnaise dans un univers où le numérique est une composante fondamentale, où la collectivité développe une politique volontariste en matière d'équipement et de taux de couverture, mais où l'accompagnement aux usages demeure lacunaire. Or, plutôt que la possession de l'outil, c'est son usage maîtrisé qui entraîne une plus grande efficacité.

AVIS DE LA COMMISSION 2 « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage

Pour la dernière année de la mandature 2010-2015, la commission note que la collectivité régionale a poursuivi une politique ambitieuse dans les secteurs de la formation professionnelle, de l'éducation et de la mobilité. Les interventions menées, au titre des compétences légales et d'une action volontariste en faveur de la jeunesse réunionnaise, se sont traduites par un effort financier toujours soutenu. Les engagements réalisés sont pour leur part en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Formation profession. et apprentissage	92 211 211 €	109 101 988 €	119 335 569 €	100 735 040 €	99 781 383 €	100 534 791 €
Éducation	31 211 343 €	46 154 898 €	45 858 805 €	42 956 705 €	33 774 210 €	45 400 547 €
Mobilité	18 558 000 €	17 971 200 €	34 312 273 €	29 815 762 €	45 731 647 €	48 896 800 €

Engagements sur la période 2010-2015

Source : tableaux des bilans d'activités 2014 et 2015 (rapports sectoriels)

Les interventions sectorielles appellent les observations suivantes :

I - Formation professionnelle et apprentissage

En termes de présentation et de lisibilité, la commission observe que l'insertion de fiches bilan d'activités (p 210 à 216) permet d'étayer le rapport sectoriel. Afin d'avoir une photographie complète des actions et de leurs résultats, elle aurait cependant apprécié que ces tableaux renseignent davantage les indicateurs qualitatifs et que le manque de réalisation ou les décalages parfois relevés par rapport aux engagements soient explicités.

Sur le plan financier, la commission note que les réalisations en crédits de paiement en matière de formation professionnelle et d'apprentissage s'élèvent à 90 453 608 euros (cf. tableau page 215).

1.1. L'apprentissage, un dispositif global dédié aux jeunes

La commission trouve que le bilan présenté pour ce domaine d'intervention est très concis. Il se limite en effet à des informations relatives à la progression des effectifs d'apprentis, à l'expérimentation du dispositif « coût zéro » et aux travaux effectués dans les centres de formation, en sus des données chiffrées. La commission aurait souhaité savoir si la collectivité a pu reconduire notamment les postes de développeurs et les modules préparatoires à l'apprentissage comme annoncé dans ses orientations 2015.

De même, il aurait été intéressant de disposer de données sur l'augmentation de l'offre en apprentissage, les ouvertures de sections et l'évolution du nombre de diplômés. Ces informations auraient permis de mieux appréhender le développement de ce dispositif de formation vivement encouragé auprès des jeunes et des employeurs.

Elle constate cependant avec intérêt la progression de 10,31 % du nombre de contrats signés entre 2014 et 2015. Pour continuer sur cette lancée et tendre vers le doublement du nombre d'apprentis, il est indispensable que l'ensemble des collectivités territoriales, les intercommunalités et autres établissements publics participent activement à cette dynamique de recrutement d'apprentis.

1.2. Les formations préparatoires à la qualification

La commission relève avec intérêt la poursuite des actions préparatoires ; elle aurait cependant souhaité avoir plus de détails sur le contenu de ces différentes actions et le budget qui leur a été alloué. Les indications des fiches bilans sont en effet globales.

Elle constate également avec regret que la collectivité régionale n'a enclenché le processus de mise en œuvre du SIEG⁶ de formation que très tardivement, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage n'intervenant qu'en mai 2015. Pour rappel, cette procédure inscrite au CPRDFP⁷ 2011-2015 permettrait de mobiliser les « conventions de mandatement » plutôt que la « mise en concurrence » pour les formations préparatoires à la qualification, notamment en LCI⁸. Cette mise en œuvre est d'autant plus attendue et nécessaire que les décisions d'attribution des marchés ont été notifiées tardivement (nov-déc 2015), pénalisant financièrement et structurellement les organismes de formations, notamment les associations.

II - Éducation

Dans le domaine de l'éducation, la Région a consacré un budget de 45,4 millions d'euros en engagements et de 75,08 millions d'euros en crédits de paiement. Ses actions en 2015 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents ainsi que dans la mise en œuvre de ses nouvelles responsabilités en matière de maintenance informatique. La commission prend note en effet de la mise en place d'une convention cadre entre la collectivité et l'Académie pour la prise en charge opérationnelle de cette mission.

2.1. L'accompagnement des lycéens

☞ *La politique régionale en faveur du patrimoine scolaire*

La commission relève avec intérêt que le schéma directeur des lycées prévoit la construction de lycées à « taille plus humaine », conformément aux préconisations récurrentes du CCEE. Elle espère vivement que la capacité d'accueil effective des futurs établissements scolaires pourra avoisiner les 1000 élèves.

Elle apprécie également la poursuite du programme de réhabilitation et de mise aux normes des lycées et des centres de formations en matière d'accessibilité de personnes porteuses de handicap.

☞ *La carte des formations professionnelles initiales*

L'évolution de l'offre de formation professionnelle a permis l'ouverture de places complémentaires à la rentrée 2015. Afin d'éviter les orientations par défaut des néo-bacheliers de la filière professionnelle, la commission encourage fortement le développement d'un plus grand nombre de BTS et l'augmentation des capacités d'accueil dans les sections existantes.

☞ *Une politique régionale en faveur de la réussite éducative*

La commission salue une nouvelle fois la mise en place du Plan anglais et encourage la collectivité à poursuivre cette action dans les écoles afin de renforcer les conditions d'apprentissage des activités langagières orales en anglais, pour les élèves scolarisés en CM2.

6 Service d'intérêt économique général.

7 Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.

8 Lutte contre l'illettrisme.

↳ *Les actions menées en faveur de l'égalité des chances*

S'agissant du dispositif « chèque livre » reconduit en faveur des familles, la commission recommande à la Région d'être vigilante dans le partenariat noué avec les associations de parents d'élèves. Il lui paraît en effet souhaitable de confier, aux seules associations reconnues d'utilité publique qui regroupent exclusivement des parents d'élèves, la location de manuels scolaires. Elle réitère par ailleurs son souhait de voir à terme la collectivité régionale s'acheminer vers la gratuité des manuels scolaires.

La commission se réjouit aussi de la poursuite du « plan ordinateur portable ». Elle regrette cependant que cet outil ne soit pas exploité au maximum de ses possibilités, en particulier dans les classes. Il aurait été intéressant d'avoir un bilan détaillé des usages pédagogiques mis en œuvre dans l'ensemble des lycées. À l'avenir, la commission souhaiterait par ailleurs que la Région envisage avec les APE⁹ la mise en place d'actions de formation en direction des parents.

2.2. Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

L'activité de la Région en 2015 en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est traduite, comme pour les exercices précédents, par un accompagnement renouvelé des étudiants et des acteurs œuvrant dans ces domaines.

La poursuite de la S3¹⁰, le maintien des allocations régionales de recherche – où elle note avec intérêt que 7 (sur 26) étudiants ont eu une bourse au titre des fonds propres régionaux – et les allocations post-doctorales restent des actions fortes de la Région. Il en est de même en ce qui concerne ses interventions au niveau des équipements et infrastructures universitaires.

Conformément à la nouvelle compétence dévolue depuis 2013 par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche et, confortée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la collectivité a aussi lancé une étude portant sur l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement et des formations supérieures et de la recherche de La Réunion. La commission note que les objectifs et la stratégie de ce futur Schéma sont déjà définis ; elle en prend acte. Elle s'interroge cependant sur la démarche d'élaboration et sur l'échéancier envisagés pour la conduite de cette action. Dans son avis sur les orientations budgétaires pour 2015, la commission avait préconisé un large dialogue avec les partenaires, les usagers et les acteurs économiques, culturels et sociaux.

En ce qui concerne le soutien aux organismes et laboratoires de recherches, si la commission relève l'insertion d'un tableau (page 162) qui précise les enveloppes financières et les fiches actions concernées, elle note que les dépenses réalisées n'ont servi qu'à payer des soldes antérieurs à 2015.

III - Mobilité

La commission salue les efforts consentis par la collectivité régionale pour accompagner les projets de formation et d'insertion professionnelle en mobilité et se félicite de la réactivité dont celle-ci a fait preuve lorsqu'il s'est agi de prendre à sa charge les aides financées antérieurement par Ladom. Les budgets consacrés ainsi que la diversité des dispositifs déployés en direction des publics scolaires, étudiantins et adultes en formation, témoignent d'un engagement fort et renouvelé de la collectivité à accompagner les Réunionnais dans leur projet de mobilité, hors La Réunion.

9 Associations de parents d'élèves.

10 Stratégie de spécialisation intelligente.

IV - Égalité des chances

S'agissant plus particulièrement de la lutte contre l'illettrisme, la commission note la démarche de consolidation et de pérennisation du dispositif « Cases à lire » mise en oeuvre en 2015. Au titre des actions, elle relève notamment une opération d'ingénierie « d'ateliers-clé » sur des thématiques de développement des potentiels et d'aide à la parentalité. Ces axes sont aussi pour la commission, importants notamment en matière de prévention. Elle rappelle d'ailleurs la nécessité d'agir précocement auprès des jeunes enfants et de leurs parents, par la mise en place d'activités favorisant dès le plus jeune âge, le langage.

AVIS DE LA COMMISSION 3 « COHÉSION SOCIALE »
Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation

L'examen par la commission 3 « Cohésion sociale », à partir de ses champs de compétences (sport, Éducation populaire, socio-éducatif, animation), du bilan d'activités et du compte administratif de la collectivité régionale pour l'exercice 2015, appelle les remarques ci-après :

I - Sport

Une approche comparative avec le bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2014 permet d'établir le tableau ci-dessous :

<i>(unité : euros)</i>	Réalisations 2014*	Réalisations 2015**
Engagements	4 281 463	3 897 856
Mandatements	4 198 301	4 154 381

* : bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2014

** : bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2015

La commission relève pour ce secteur une baisse sensible du montant des engagements entre 2014 et 2015 et une quasi stabilité entre les mandatements pour cette même période. Ces réalisations restent globalement conformes aux éléments du budget primitif 2015 qui prévoyait une autorisation de programme (investissement) à hauteur de 500 000 euros, une autorisation d'engagement (fonctionnement) de l'ordre de 3 140 000 euros et des crédits de paiements à hauteur de 4 560 000 euros (1 560 000 en investissement et 3 000 000 en fonctionnement).

La commission note que l'enveloppe consacrée au secteur des ligues et des comités sportifs s'établit à 2 millions d'euros, identique à celle de 2014. De même, au cours de cet exercice, 67 disciplines (contre 64 en 2014) ont pu bénéficier de l'accompagnement de la collectivité destiné à soutenir le développement des organismes sportifs régionaux.

La commission relève également la poursuite de l'engagement de la collectivité pris en faveur des ligues et comités signataires de la Convention pluriannuelle d'objectif et qui concerne désormais la moitié des représentants du mouvement sportif fédéral. Si cette démarche est appréciable, la commission attire néanmoins l'attention de la Région sur la mise en œuvre de ces conventions notamment au niveau de leur accompagnement administratif et de leur évaluation, afin que celles-ci restent conformes aux engagements pris, tant sur le plan financier que sur celui des actions à mettre en œuvre.

La commission salue le soutien de la Région à l'organisation de la 9^{ème} édition des Jeux des îles de l'Océan indien qui s'est tenue à La Réunion, à travers notamment une enveloppe significative de plus de 6,5 millions d'euros (investissement et fonctionnement). Ceci traduit concrètement la volonté affichée par la collectivité dans ses orientations budgétaires 2015, d'œuvrer pour la réussite de ces jeux.

Au titre des subventions dans les domaines sportifs et socio-éducatifs, la commission observe que les autorisations d'engagement s'élèvent à 2 894 000 euros, là également en adéquation avec l'enveloppe prévue dans le cadre du budget primitif 2015 (2 614 000 euros).

II - Vie associative – Socio-éducatif

La commission note avec satisfaction que la collectivité a poursuivi son soutien au dispositif de classes transplantées avec 18 265 journées / enfant financées à hauteur de 155 264 euros, mais elle relève cependant une diminution par rapport à 2014 (21 280 journées / enfant aidées à hauteur de 180 880 euros).

Elle relève également que le soutien à la vie associative a fait l'objet d'autorisations d'engagement d'un montant de 16 450 euros soit légèrement supérieur à l'enveloppe prévue au titre du budget primitif 2015 (10 000 euros).

III - Mobilité du mouvement sportif et socio-éducatif vers l'extérieur

Au regard des différents dispositifs et financements en place en faveur de la mobilité sportive, la collectivité régionale fait part de son souhait d'établir une structuration et une clarification dans ce domaine. La commission note cette volonté et rappelle sa préconisation formulée à l'occasion de son avis sur les orientations budgétaires de la Région pour l'exercice 2013¹¹. À ses yeux, le « pacte territorial » trouve toute sa place dans ce contexte.

IV - Égalité des chances

4.1 Cohésion sociale

Dans ses orientations budgétaires pour l'exercice 2015, la Région avait annoncé sa volonté de poursuivre son implication en matière de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion. La lecture de ce bilan et des différents indicateurs quantitatifs et qualitatifs fournis, confirment cette démarche. La commission relève ainsi un soutien à hauteur de :

- 132 000 euros au profit d'associations porteuses d'actions concourant à une plus grande égalité¹² ;
- 33 000 euros dans le cadre des actions pour l'égalité hommes-femmes ;
- 20 000 euros dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes¹³.

4.2 Politique régionale en matière de santé

L'analyse par la commission des différentes réalisations dans ce domaine indique que la collectivité régionale s'est inscrite en cohérence avec son souhait d'apporter un appui aux actions des associations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention. Elle relève ainsi que 91 330 euros ont été octroyés à 11 associations¹⁴ et que 33 352 euros ont été accordés pour la formation de 64 personnes dans le domaine de la prévention des comportements à risques auprès des jeunes.

V - Éducation populaire

À la lecture de ce bilan d'activités, la commission réitère son constat concernant le manque de visibilité des actions relevant de l'Éducation populaire dans les différents documents budgétaires de la collectivité. Aussi, la commission souhaiterait, sur la forme (type annexe bien identifiée), que la collectivité régionale puisse mieux valoriser son engagement dans ce champ.

11 Avis du CCEE sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – commission 3 « Cohésion sociale » p.14 : « Il est urgent que cette étude puisse se réaliser afin de permettre une meilleure lisibilité sur les dispositifs en vigueur et leurs mises en œuvre, d'autant plus que les charges liées à la mobilité viennent impacter fortement les budgets des conventions d'objectifs et des projets des ligues et comités. Devant la problématique de la mobilité et en attendant l'acte III de la décentralisation qui permettra d'ouvrir le débat sur le rôle des collectivités locales dans la politique sportive, la commission propose qu'un pacte territorial soit mis en place sur les compétences partagées de chaque collectivité, au niveau de la mobilité des sportifs et des socio-éducatifs ».

12 ARAJUFA, réseau d'aide alimentaire, projets innovants (jardins familiaux, lien social...).

13 Co-financement de 15 « téléphone grand danger » financement de l'observatoire des violences faites aux femmes.

14 Téléthon, Run Odyssea, ligue contre le cancer, AVC Réunion...

AVIS DE LA COMMISSION 4 « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »
Aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme

Dans le cadre de l'analyse du bilan d'activités 2015 de la Collectivité régionale, la commission 4 « Développement territorial », a procédé à l'évaluation des différentes réalisations au regard des deux documents ci-dessous :

- les orientations budgétaires pour l'exercice 2015 ;
- le projet de budget primitif pour l'exercice 2015.

Sur la forme, la commission souhaite souligner la présentation générale plus claire des différentes rubriques dont la lecture est également facilitée par la présence de tableaux récapitulatifs en fin de chapitre. Cette démarche permet ainsi de cerner plus concrètement certains programmes, notamment à travers les indicateurs quantitatifs et qualitatifs fournis. Toutefois des améliorations sont encore possibles en calquant la présentation du bilan d'activité sur celle du document relatif au budget primitif afin de faciliter l'approche comparative « actions prévues / actions réalisées ».

I - Aménagement et développement local

1.1 Schéma d'aménagement régional (SAR)

Concernant le SAR, la commission a bien noté les étapes intermédiaires d'évaluation et la mise en oeuvre d'outils mesurant l'impact environnemental. Sur ce point, elle souhaite notamment attirer l'attention de la collectivité sur les deux indicateurs liés au respect des grands équilibres du territoire :

- indicateur 4.1 : évolution de l'espace urbain en zone dense ;
- indicateur 4.10 : part des espaces agricoles du SAR protégée dans les PLU.

En effet, si la lecture de ces données laisse supposer que les surfaces agricoles sont maintenues voire augmentées (entre 2011 et 2014), elle ne laisse toutefois transparaître aucune information quant à la qualité des surfaces gagnées.

1.2 L'animation territoriale des hauts

La commission note l'engagement de la collectivité en faveur des hauts tant sur l'accompagnement financier des projets portés par les communes que sur sa participation dans la mise en place d'une gouvernance partagée dont il conviendrait de s'inspirer dans d'autres secteurs.

Par ailleurs, la commission note la problématique liée à l'année de carence résultant de la transition entre les différents programmes européens (FEADER, LEADER...). En effet, celle-ci a parfois des conséquences économiques désastreuses pour les opérateurs de terrain (problèmes de trésorerie, licenciements du personnel...).

II - Routes, transports et déplacements

2.1 Fonds d'investissement des routes et des transports (FIRT)

La commission rappelle que le FIRT est alimenté par la taxe spéciale de consommation sur les carburants. Elle relève que pour l'année 2015, le produit de celle-ci s'est élevé à plus de 213 millions sur la base des achats en carburants effectués par les Réunionnais pour leur déplacement.

La commission note que la part de ce produit affectée aux transports en commun et aux EPCI représente à peine 3 % et craint que ce type d'approche risque de conforter une politique axée sur le « tout-voiture », au détriment des autres modes de déplacement.

2.2 Aires de covoiturages

La commission prend note de la livraison des quatre aires de covoiturages : Bellemène, Hermitage, Aire du tabac, et Colimaçons. Cette démarche est à saluer, toutefois, pour une réelle efficacité du dispositif, elle préconise de mettre en œuvre une animation adéquate pour favoriser la mise en réseau des usagers.

1.3 Voie vélo régionale

La commission relève qu'en 2015, quatre sections de cette voie ont fait l'objet d'études de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase projet. La commission reconnaît que ces réalisations restent conformes aux objectifs fixés pour 2015, cependant elle estime les délais de mise en œuvre trop longs, notamment au regard de l'engouement constaté auprès du public pour les pistes déjà livrées. Parallèlement la commission souhaite que l'aménagement de ces sections se poursuivent en renforçant la sécurité des usagers au travers de dispositifs adéquats.

1.4 Itinéraires cyclables en forêt

La commission observe que le constat effectué pour la voie vélo régionale vaut également pour les itinéraires cyclables en forêt d'autant plus que la maîtrise foncière est déjà existante. Par ailleurs, la commission s'interroge sur l'absence d'information concernant l'implantation de ces pistes cyclables en forêt dans la mesure où le projet du budget primitif pour l'exercice 2015 faisait apparaître que 9 sites avaient été répertoriés sur l'île et qu'ils feraient l'objet d'avant-projet.

1.5 La Nouvelle entrée ouest de Saint-Denis (NEO)

Dans le cadre du projet de budget primitif pour l'exercice 2015, il était annoncé que des études complémentaires financées à parité entre la commune de Saint-Denis et la Région seraient menées. Aussi, la commission s'étonne à la lecture de ce bilan, de ne pas trouver d'indications relatives à l'avancement de ce dossier.

1.6 Le Trans Éco Express (TEE)

La commission prend note des réalisations d'infrastructures en matière de TCSP¹⁵ (7,3 km dans le cadre des projets portés par les EPCI)¹⁶ qui sont conformes aux prévisions du budget primitif 2015. Toutefois, au regard des problématiques de circulation au niveau local, la commission aurait souhaité des délais de mise en œuvre plus courts.

La commission attire l'attention de la collectivité sur la nécessité de disposer d'un maillage hauts/bas pertinent dans l'élaboration de ce TEE, élément incontournable dans la mise en place d'un réseau de transport à haut niveau de service, notamment au regard des pratiques et des flux quotidiens des usagers sur le terrain.

15 Transports collectifs en site propre.

16 Établissement public de coopération intercommunale.

III - Énergie

3.1 Le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE)

La commission note que le programme pluriannuel de l'énergie (PPE) devient le volet « Énergie » du SRCAE. De nombreux projets sont initiés ou soutenus par la collectivité pour favoriser les projets publics ou privés. Aussi, la commission aurait souhaité retrouver à travers ces actions :

- les mesures de suivi de la réalisation du PPE reposant sur un certains nombres d'indicateurs quantitatifs mesurant l'atteinte des objectifs fixés ;
- le taux d'indépendance énergétiques ;
- la maîtrise de la demande d'énergie (habitat...) ;
- des perspectives de croissance du photovoltaïque.

3.2 Le solaire thermique

La commission note avec satisfaction la poursuite de l'opération Écosolidaire permettant à des ménages à faibles revenus de s'équiper en chauffe-eau solaire (500 installations en 2015). La possibilité de financement par le FEDER à présent, pose avec acuité la question de la gestion de la fin de vie des appareils, sans compter l'ensemble de ces chauffe-eau installés sur l'île depuis une trentaine d'années. Ainsi, la commission s'interroge sur leur démontage, leur stockage et les récupérations des éléments polluants intérieurs.

3.3 Les vélos à assistance électrique

La commission relève l'acquisition et la mise à disposition pour les agents de la Région de douze vélos illustrant la volonté de la collectivité de proposer des alternatives « au tout voiture ». Ainsi, la commission propose l'équipement pour chaque antenne, de ce mode doux pour les déplacements professionnels des agents volontaires. Il s'agit, dès lors de donner l'exemple.

IV - Tourisme

4.1 Le marché local

La dernière enquête de fréquentation touristique concernant l'année 2015 publiée par l'INSEE marque une reprise de l'activité touristique de + 5,1 % avec 303 millions d'euros de recettes, ce qui fait du tourisme un secteur de pointe pour l'économie locale.

Il est à noter que les critères d'analyse du secteur touristique dans les statistiques INSEE ne tiennent pas compte du marché local alors qu'il représente pour certaines filières économiques un pourcentage non négligeable pouvant atteindre 50 à 60 % de leur activité.

Ainsi à cette enquête de fréquentation, doit se rajouter le poids du marché intérieur qu'il s'agira d'évaluer à la fois sur des critères quantitatif et qualitatif, afin de mieux cerner les attentes de la clientèle locale.

La commission note que le marché local est confié à la FRT¹⁷ qui devra coordonner ses actions avec l'IRT.

17 Fédération réunionnaise du tourisme

4.2 La diversification des marchés

La commission relève que l'objectif de diversification des marchés, notamment émergents (Chine, Inde...), n'a pas encore donné de résultats significatifs (2 % de part de marché). Aussi la commission s'interroge sur les modalités d'évaluation mises en place pour mesurer le retour sur les investissements engagés.

Elle rappelle que la problématique des visas reste un frein conséquent à la venue de ces clientèles en dehors des tours opérateurs et des produits combinés inter-îles développés par les Îles vanilles (55 000 touristes sur un total de 426 400 touristes).

4.3 La filière croisière

Concernant la filière croisière développée dans le cadre des Îles vanilles, la commission observe que si le potentiel est certes existant, il repose néanmoins sur un partenariat public / privé qui puisse garantir des conditions d'accueil adéquates à l'arrivée et qui à ce jour, méritent d'être améliorées.

4.4 L'Île de La Réunion tourisme (IRT)

La commission partage l'ambition de la collectivité de prioriser son action autour de grands projets structurants et emblématiques. Dans ce cadre, elle souhaite rappeler le rôle de l'IRT qui au titre d'un CDT¹⁸, se voit confier des missions d'aménagements, d'études et d'accompagnement des porteurs de projets, qui n'apparaissent cependant pas clairement dans le bilan d'activité. Aussi, pour la commission, il serait judicieux dans le cadre de ce bilan annuel, de rendre compte des principales actions réalisées au travers des différents outils que sont :

- l'observatoire régional du tourisme ;
- l'accompagnement des porteurs de projets dans leur programme d'amélioration et de création de produits de qualité et labellisés ;
- le conseil et l'ingénierie touristique auprès des communes et des intercommunalités ;
- le conventionnement et l'entretien des sites stratégiques de loisirs de nature ;
- l'aide à la commercialisation aux agences réceptives, tours opérateurs et prestataires touristiques ;
- Le pôle touristique d'excellence ;
- la promotion de la destination et des produits sur les différents marchés.

S'agissant de l'amélioration de la qualité de l'accueil, il faut toutefois noter que les enquêtes de satisfaction auprès des clientèles sont très positives 97 %. Il s'agirait à présent d'orienter l'action sur les services à mettre à disposition des visiteurs (toilettes, transport, information et produits de découverte sur site...).

4.5 Conforter l'identité du territoire par la diversification et la valorisation de l'offre touristique dans les espaces ruraux

La commission salue la volonté de conforter l'identité du territoire par la diversification et la valorisation de l'offre touristique dans les espaces ruraux, et de faire de la zone des hauts un territoire de qualité. La commission note toutefois que la réussite de cet ambitieux programme dépend en grande partie de l'existence de dispositifs tels que :

- l'accompagnement à l'émergence des produits originaux et authentiques ;
- l'accompagnement des acteurs (souvent micro entrepreneurs) dans leur formation, dans le montage du projet et son financement.

Par ailleurs, la commission déplore le retard lié à la finalisation du programme FEADER¹⁹ qui ne sera pas sans conséquence sur la date des démarrages des actions.

18 Comité départemental du tourisme.

19 Fonds européen agricole pour le développement rural

4.6 La gestion du risque requin

La fréquentation sur les plages de Boucan canot et Roches noires ainsi que l'activité économique qui en découle sont désormais liées aux filets présents sur ces sites et démontrent l'importance accordée par le public à l'installation de dispositifs de sécurisation.

Aussi la commission espère que la collectivité ne « relâchera » pas les efforts entrepris pour garantir la sécurité sur les plages et autour des activités nautiques.

La création de bassins de baignade, sujet prioritaire inscrit au COST²⁰, est une alternative offerte pour un accès à des zones de baignade sécurisées. Cependant, les délais de réalisation ne sont pas compatibles avec l'urgence de la situation rencontrée sur nos plages et les attentes des usagers locaux et extérieurs.

20 Comité d'orientations stratégiques du tourisme.

I - Environnement

En propos liminaire, la commission prend acte de toutes les actions menées en matière environnementale, mais regrette une présentation sous la forme de juxtaposition de mesures, participant à un manque de lisibilité du document présenté.

1.1 Le soutien aux associations environnementales

La commission note avec intérêt les actions menées par la collectivité régionale sur les enjeux fondamentaux liés au bon fonctionnement des écosystèmes, de leurs développements et de leurs conservations, en conformité avec les engagements de la mandature.

Toutefois, elle constate un faible nombre d'associations ayant obtenu des subventions nécessaires pour la réalisation d'actions de sensibilisation, de protection et/ou de valorisation de la biodiversité. Ainsi, s'interroge-t-elle sur cette quantité et ipso facto sur la difficulté des petites structures à émarger à des différents projets. Est-ce à dire qu'il manque une ingénierie efficace, dédiée à ces petites structures ? À cet égard et dans un souci d'équité, la commission préconise la création d'un guichet unique, visant à accompagner de manière plus pérenne les associations dans leur montage de projets.

1.2 L'inscription des chemins des baleines au patrimoine mondial de l'Unesco

Conformément à la poursuite des actions engagées par la collectivité en matière touristique, la commission relève : une étude de faisabilité sur l'inscription des chemins des baleines au patrimoine mondial de l'Unesco et un travail d'inventaire sur le suivi des baleines à bosse et des dauphins côtiers de La Réunion. Satisfaite de ces actions, la commission préconise également l'augmentation des moyens financiers et humains visant à renforcer ce dispositif.

1.3 La gestion du risque requin

La commission note que l'implication de la collectivité dans la gestion du « risque requin » est conséquente : participation au dispositif « Vigies requins », au projet Cap requins II et aux travaux des systèmes de protection des zones nautiques pour un montant s'élevant à plus de 962 000 euros.

Il est vrai que ces attaques de requins, largement médiatisées, ont fortement impacté l'activité touristique dont les enjeux sont importants pour La Réunion. Cependant il paraît exagéré de dire que « le risque requin est une problématique majeure²¹ » au regard des problématiques sociétales auxquelles nous sommes confrontés.

1.4 Le Parc national de La Réunion

La commission regrette la non reconduction en 2015 de la convention Région-Parc national de La Réunion qui avait permis le financement de 20 postes d'éco-gardes. Ces agents jouent un rôle primordial dans la sensibilisation, l'information et plus particulièrement dans la prévention contre le risque incendies et la lutte contre le braconnage. Soucieuse des enjeux liés à la protection de la biodiversité terrestre, la commission préconise fortement une reconduction du dispositif et, également une augmentation du nombre d'effectifs de juin à décembre, pendant la saison sèche, période propice à l'embrasement des forêts (Maïdo...).

21 Bilan d'activités pour l'exercice 2015 p.78

1.5 Le projet « Démarche Aménagements urbains et plantes indigènes » (DAUPI) du Conservatoire botanique national de Mascarin

Le Projet DAUPI répond à une déclinaison opérationnelle de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2011-2020), bénéficiant d'un co-financement à parité de l'État et de la collectivité. La commission prend acte qu'en 2015, l'action 1 « connaissance, conservation et sensibilisation aux enjeux Flore et Habitats de La Réunion » a été réalisée. Cependant, elle aurait souhaité davantage de précisions sur les objectifs attendus pour chacune des actions. En effet, la rédaction de ce paragraphe paraît un peu succincte lorsque l'on connaît les véritables enjeux de ce projet.

II - Recherche et innovation

La collectivité régionale a maintenu judicieusement la présentation adoptée depuis quelques exercices de regrouper dans un même chapitre l'ensemble des actions et projets soutenus dans le cadre de la recherche et de l'innovation. Ce format, souvent préconisé par la commission, permet en effet d'appréhender de façon plus aisée les interventions conduites par la Région dans ces domaines. Cette présentation gagnerait encore en lisibilité, si elle comprenait en fin de rapport, à l'instar de ce qui est fait dans d'autres secteurs, un tableau synthétisant les budgets mobilisés et détaillant lorsque cela le nécessite, les parts de fonds européens et la contre-partie régionale.

2.1 Développer la culture de l'innovation et du partenariat

La commission note que la Région, conformément à ses orientations budgétaires, a poursuivi son soutien des structures d'accompagnement de l'innovation et des clusters. La collectivité régionale a aussi soutenu l'association Sciences Réunion dans la conduite de ses actions de promotion de la culture scientifique et permis à celle-ci de bénéficier des financements du FEDER.

La commission tient toutefois à faire remarquer à la Région, désormais autorité de gestion du PO FEDER 2014-2020, que si certaines structures arrivent à aller jusqu'au bout de la démarche de mobilisation et d'utilisation des fonds européens, nombre de porteurs de projets se découragent devant la complexité du montage des dossiers de demande de fonds européens. Pour une utilisation optimum de ces fonds, la commission recommande vivement à la Région de mieux accompagner les petites structures publiques et privées dans la constitution de leurs dossiers et dans la bonne gestion de leurs projets. Certaines dépenses étant éligibles aux fonds européens, cela peut avoir un impact non négligeable pour des petites structures. Aussi, un apport de subventions régionales complémentaires permettrait de pallier le manque à gagner des structures qui s'appuient désormais sur ces financements.

2.2 Conforter les équipements structurants et les programmes de recherche

La commission relève la reconduction du dispositif « Allocations régionales de recherche²² » en faveur de 26 doctorants pour un montant global de 1,08 million d'euros. Le nombre d'ARR a été en 2015 sensiblement plus élevé que l'année précédente (23), ce dont se félicite la commission.

En ce qui concerne le soutien aux organismes et laboratoires de recherche, s'il s'est poursuivi à travers le lancement de six appels à projets RDI²³, la commission note que cette opération intervenue en août-septembre 2015 n'a pas encore abouti. La phase de structuration et d'organisation des guichets uniques étant maintenant passée, il s'agit pour la collectivité de prendre un rythme de croisière afin de permettre à un maximum de structures de bénéficier des fonds européens.

22 ARR

23 Recherche développement innovation.

2.3 Risques naturels et adaptation au changement climatique

Dans la continuité des interventions menées précédemment, la collectivité a poursuivi son soutien financier du programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) et de différents travaux conduits par le BRGM²⁴ ou encore du programme VulneraRe.

S'agissant de ce dernier programme de recherche, financé depuis plusieurs années par la Région, la commission note avec intérêt les objectifs du projet qui s'intègrent pleinement dans les problématiques scientifiques actuelles liées au changement climatique. Elle s'interroge cependant sur l'articulation qu'il peut y avoir entre ce projet porté par des laboratoires de recherche localisés en hexagone et ceux portés par des organismes de recherche locaux, sur les mêmes thématiques.

III - Égalité des chances

3.1 Le dispositif des emplois verts

Conformément aux orientations de la mandature, le dispositif des « Emplois verts » a été poursuivi par la Région et a bénéficié d'un financement à hauteur de 24,21 millions d'euros en engagements et 15,09 millions d'euros en mandatements. Soucieuse de la formation des encadrants, la commission aurait souhaité avoir des éléments de bilan sur les actions de formation qui leur ont été dispensées (thématiques de formation, nombre de bénéficiaires notamment). Pour sa part, elle souligne à nouveau l'importance du rôle des encadrants dans la bonne conduite des projets sur le terrain, tant dans le management des équipes que dans la connaissance du milieu environnemental.

24 Bureau de recherches géologiques et minières